

CHALLENGE CYCLO CROSS DE CORNOUAILLE SUD 2018/2019

organisé conjointement par :

- **Association Cycliste de Trégunc (ACT),**
- **Aulne Olympique Cycliste (AOC),**
- **Cyclo Club Ergué Gabéric (CCEG),**
- **Moëlan Cyclo Club (MCC),**
- **Union Cycliste Quimperloise (UCQ),**
- **Velo Sport Quimper (VSQ),**
- **Velo Sport Scaerois (VSS)**

ARTICLE 1 : Catégories

Ce challenge se déroule sur 7 épreuves pour les filles et garçons des catégories prélicencié, poussin, pupille, benjamin et minime.

ARTICLE 2 : Calendrier

Les épreuves se dérouleront le :

- **23 septembre à Pleyben (AOC),**
- **14 octobre à Trégunc (ACT),**
- **1^{er} novembre à Ergué Gabéric (CCEG)**
- **17 novembre à Quimper (VSQ),**
- **25 novembre à Riec/Belon (MCC),**
- **02 décembre à Scaer (VSS),**
- **Xxxx à Quimperlé (UCQ).**

ARTICLE 3 : Règlement

Le règlement applicable pour les courses est celui de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) en vigueur le jour de la compétition.

ARTICLE 4 : Attribution des points

Sur chaque épreuve l'attribution de points est la suivante :

- **Les 15 premiers coureurs classés (classement scratch) se voient attribuer:**
 - **100, 90, 80, 70, 65, 60, 55, 50, 45, 40, 35, 30, 25, 20 et 15 points.**
- **A partir de la 16^{ème} place chaque coureur ayant pris le départ se verra attribuer 5 points.**

Les féminines auront un classement spécifique, avec attribution de points sur les 15 premières places filles, attribution à laquelle viendront s'ajouter les points obtenus avec les garçons (classement scratch).

ARTICLE 5 : Classement général individuel

Le classement général provisoire sera affiché au départ de chaque épreuve.

Pour être classé au classement général final, il faut participer à la finale.

Le classement final se fera par la somme des 6 meilleurs résultats.

Un coureur ayant effectué les 7 épreuves se verra attribuer 5 points supplémentaires.

En cas d'égalité pour le classement général final, les coureurs seront départagés par la place qu'ils auront obtenue lors de la finale.

ARTICLE 6 : Classement CLUB

Un classement Club se fera sur les deux meilleurs coureurs de chaque club des catégories poussin, pupille, benjamin et minime, et ce sur chaque épreuve.

Le calcul des points Club se fera en prenant en compte le classement individuel scratch des catégories concernées.

Exemple : un club ayant un garçon terminant à la 5eme place (65pts) et une fille terminant à la 11eme place (35pts) et un garçon terminant à la 18eme place (5pts) se verra attribuer pour cette catégorie: $65+35 = 100$ pts.

ARTICLE 7 : Grille de départ

A partir de la deuxième épreuve, le placement sur la ligne de départ se fera en fonction du classement général provisoire (en alternant garçons et filles), sauf pour les coureurs non engagés sur cycle web (voir article 8).

ARTICLE 8 : Engagements

Pour chaque épreuve, l'engagement des coureurs doit se faire sur le site FFC (cycle WEB) par les clubs d'appartenance, ceci afin d'assurer l'édition d'une liste d'engagés la plus juste possible (programme) et l'attribution de dossards en fonction du classement général.

De ce fait un coureur non engagé par cycle web ne pourra prétendre à être placé sur la ligne en fonction de son classement.

ARTICLE 9 : Récompenses

Pour chaque épreuve, tous les prélicenciés seront récompensés, ainsi que les trois premiers et les trois premières féminines des autres catégories (pas de cumul).

Pour le classement final individuel, les trois premiers ainsi que les trois premières de chaque catégorie seront récompensés.

Pour le classement final CLUB les trois premiers Clubs seront récompensés.